

Réalisation d'un plan cantonal loup

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Après près de deux siècles d'absence, les loups reviennent d'eux-mêmes dans le canton de Jura, et leur retour semble durable. En tant qu'espèce protégée, les loups sont des éléments clés de nos écosystèmes. Ils jouent le rôle de superprédateurs. Leur influence sur la répartition spatiale des herbivores, et notamment des cerfs, bénéficie directement au renouvellement de la forêt. Là où les loups sont installés, la forêt se porte mieux car moins sujette à l'abrutissement. Il est dès lors impératif d'assurer un équilibre entre la présence du canidé, les activités humaines et la santé de nos forêts.

En raison de la faible densité de cerfs, hormis dans le Clos du Doubs, notre canton ne sera sans doute pas en mesure de supporter l'installation pérenne de meutes à court terme. La longue frontière que nous partageons avec la France n'est pas imperméable aux loups. A moyen terme, l'émergence d'une meute transfrontalière sera du domaine du possible.

Aujourd'hui, le premier enjeu se situe principalement dans la gestion de loups isolés en dispersion. Seuls, ces animaux sont davantage susceptibles de s'en prendre au bétail avec des attaques touchant plusieurs animaux – certains laissés agonisants !

Avec presque 60'000 bovins, 4'000 équidés, 5'000 ovins et 3'000 caprins, les proies potentielles sont nombreuses et dispersées à travers tout le canton. La détention des animaux est pratiquée tant par des professionnels que par des amateurs, par exemple pour les moutons. Aussi, les mesures de protection doivent être différenciées entre les différents types de propriétaires. De plus, la pratique agro-sylvicole des pâtures boisées, où les animaux sont laissés en semi-liberté à la belle saison, nécessite également une approche nouvelle. Le mélange des espèces et des âges pourrait contribuer à réduire le risque d'attaque. La diversité des formes de notre élevage ainsi que la coutume des pâtures boisées signifient que les conflits avec les loups seront très probablement différents de ceux observés dans les Alpes.

A l'avant du front de dispersion des loups dans l'Arc jurassien, notre Canton a encore quelque temps pour développer une politique pragmatique, réfléchie et scientifiquement fondée de la gestion du carnivore. Il s'agit là d'une opportunité unique à saisir pour se positionner en tant que pionnier dans l'élaboration de solutions innovantes pour favoriser une cohabitation la plus harmonieuse possible avec les loups, en intégrant communication, prévention et adaptation.

Pour concrétiser cette ambition, le Gouvernement est appelé à élaborer un plan cantonal loup régissant la présence des loups sur notre territoire. Ce plan comprendra le suivi de l'espèce et des propositions qui vont au-delà du cadre fédéral pour réduire les conflits sur le long terme. Il veillera en particulier à inclure des mesures pour réduire l'impact des loups isolés, en dispersion. Une attention particulière sera portée aux animaux détenus dans les pâtures boisées. En outre, des mesures de soutien seront mises en place pour les détenteurs de bétail afin de garantir un élevage compatible avec la présence des loups. Une attention sera notamment portée aux personnes non paysannes qui élèvent du bétail. Les décisions de tir seront encadrées par les principes de la Confédération, après la mise en place de mesures préventives. Enfin, des actions de communication seront menées pour sensibiliser le public au statut protégé des loups, à leur rôle dans l'écosystème, et aux conflits potentiels avec les activités humaines.

L'objectif de ce plan d'action sera d'offrir une vision progressiste, conforme à la législation en vigueur et au plan loup fédéral, tout en visant deux objectifs principaux : établir des conditions favorables à la cohabitation avec les loups et réduire les dommages aux bétails ainsi que les conflits avec les activités humaines.

Le Gouvernement jurassien est chargé de réaliser un plan cantonal loup qui définit une vision globale et d'avenir pour l'élevage en relation avec la présence durable du loup et permettre de développer des solutions innovantes pour assurer une cohabitation harmonieuse qui sera profitable à toutes les parties.

Sonia Burri-Schmassmann (Verts)

Co-signataires

- Christophe Schaffter (CS-POP)
- Raphaël Breuleux (Verts)
- Rémy Meury (CS-POP)
- Ivan Godat (Verts)
- Magali Rohner (Verts)
- Baptiste Laville (Verts)
- Philippe Bassin (Verts)
- Pauline Godat (Verts)
- Roberto Segalla (Verts)
- Lucien Ourny (Verts)
- Anita Kradolfer (Verts)
- Liza Crétin-Schumacher (CS-POP)
- Céline Blaser (Verts)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024